

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Davayat 8 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FABRE Jean Louis, Maire.

Date de convocation : 4 décembre 2020

Ordre du jour : Ouverture d'une ligne de trésorerie ● Renouvellement adhésion Pôle santé CDG 63 ● Projet d'aménagement - réserve foncière ● Diagnostic énergétique éclairage public ● Fermeture de la trésorerie de Manzat ● Questions et infos diverses.

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Secrétaire de séance : Mme DORIAT Cathy

Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire demande que le conseil municipal s'associe à la journée nationale de deuil du lendemain et qu'en hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing une minute de silence soit nous respectée.

Le conseil municipal respecte une minute de silence en hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de procéder au règlement de factures relatives aux travaux d'aménagement de la place publique et dans l'attente du versement de la participation de la communauté de communes et des subventions, il y a lieu de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Il donne ensuite connaissance de la proposition établie par le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de demander au Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 €uros (soixante mille) indexée sur l'EURIBOR 3 mois.

Adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion du Puy de Dôme

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail, mis en place par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, qui regroupe un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

Projet communal d'aménagement - réserve foncière

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les différents échanges sur le manque de lieu de convivialité sur la commune (plus de commerces, le bar et l'auberge fermés, plus de salle des fêtes et une salle des associations amenée à être démolie car ne répondant plus aux normes).

Une réflexion sur les emplacements susceptibles de pouvoir relancer une activité permettant de palier à ce manque a été menée.

La propriété située au Mas, rue du Jeu de Boules, de par son emplacement et son environnement pourrait permettre un aménagement qui redonnerait vie dans le village.

Monsieur le Maire a informé le propriétaire actuel du projet de la municipalité.

Le conseil municipal, après débat, considérant l'importance d'un tel projet décide la constitution d'une réserve foncière, dans l'intérêt général, au moyen ou non de prérogatives de puissance publique, afin d'anticiper cette opération d'aménagement.

Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du diagnostic énergétique du patrimoine d'éclairage public de la commune et des propositions de rénovation établis par le SIEG.

Sur 153 points d'éclairage publics, seulement 65 sont en bon état.

Il propose que la rénovation de l'éclairage public qui permettrait à terme des économies non négligeables puisse être programmée sur les 5 prochaines années.

Les interventions prioritaires sont le remplacement des luminaires rue de la Ruelle et du Château, 9 luminaires au Mas et les 28 « boules » rue des Coupades.

Le conseil municipal charge le Maire de prendre rendez-vous avec le SIEG afin de travailler sur ce dossier.

Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat

Le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Manzat, initialement prévue au 31 décembre prochain, mais reportée au 31 août 2021 suite aux interventions du Président de la communauté de communes et des élus concernés.

L'objectif d'un maintien pérenne des services publics reste une priorité pour les élus.

Questions diverses

✎ La réalisation du nouveau format du bulletin municipal est en cours. Cyril Demars, conseiller et en charge de la communication, accompagné de la commission communication procèdent aux dernières finalités.

✎ Le projet de mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes de Davayat est en bonne voie. Il concerne les jeunes nés entre 2004 et 2010. Des flyers seront distribués prochainement dans les boites aux lettres.

✎ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par un ancien adjoint de la Commune de Davayé (Saône et Loire), dans le but d'un rapprochement des 2 communes (un seul et même homme aurait laissé son nom aux deux villages).

Au vue de cette démarche et de la ressemblance de nos deux communes (même superficie, même densité de population, ..) il nous paraît tout à fait souhaitable de poursuivre les échanges et pourquoi pas de retenir une possibilité de jumelage.

la secrétaire de séance,
Cathy DORIAT